Vive la 13ème rente
Stop aux attaques contre l'AVS

Le 3 mars 2024, le principe d'une 13ème rente AVS a été accepté en votation populaire. Et dès décembre 2026, les retraité-e-s recevront une rente mensuelle supplémentaire à la fin de chaque année. Nous nous en réjouissons car les rentes AVS sont trop basses. Elles se montent en moyenne à 1969.- par mois pour les rentes versées en Suisse.

Obligés de respecter cette votation populaire, les partis politiques de droite et le patronat ont refusé de financer cette 13ème rente à travers une légère augmentation des cotisations salariales et de la TVA.

Le parlement fédéral a décidé que la 13ème rente doit être financée uniquement par la TVA, qui passerait de 8,1% à 8,5%. Cette décision doit être validée par une votation le 29 novembre 2026. **La 13ème rente sera versée, quel que soit le résultat de cette votation**.

Le projet AVS 2030 qui va être discuté au Parlement prévoit d'autres mesures qui visent à individualiser les prestations. Ceci va à l'encontre du caractère universel de l'AVS qui nourrit son caractère solidaire. Les mécanismes proposés sont d'une part la pénalisation financière de la retraite anticipée et, d'autre part, l'incitation financière à prolonger son activité professionnelle au-delà de 65 ans, et même après 70 ans !

En revanche, **AVS 2030 ne prévoit aucune mesure pour augmenter les rentes AVS** alors que celles du 2ème pilier baissent.

Défendons l'AVS

Pendant 40 ans, la droite et les milieux patronaux se sont opposés à toute augmentation des cotisations qui aurait permis d'augmenter les rentes, tout en menant des campagnes alarmistes sur le financement à long terme de l'AVS. En 2020, pour faire accepter la diminution de l'imposition des entreprises, ils ont accepté une toute petite augmentation de 0.3% (0.15% employé·e, 0.15% employeur).

Puis ils ont continué à refuser toute hausse des cotisations. La raison ? Les cotisations AVS sont proportionnelles au salaire et ne sont pas plafonnées. Les hauts et très hauts salaires paient plus, voire beaucoup plus, alors que les rentes sont plafonnées (2'520 Fr pour une personne seule et Fr 3'780 pour un couple par mois).

L'AVS fait l'objet de nombreux débats « techniques », la plaçant hors de portée de notre compréhension. Pourtant, les choses sont assez simples :

1. L'AVS est une assurance **sociale** obligatoire et **solide** : les cotisations des personnes exerçant une activité rémunérée paient directement les rentes des personnes retraitées, avec un fonds de compensation pour équilibrer le système. Les cotisations paient directement les rentes, sans être investies sur les marchés financiers. L'AVS repose sur une solidarité intergénérationnelle et, tant qu'il y aura des personnes salariées, l'AVS sera financée.
2. L'AVS est une assurance sociale **solidaire** : les cotisations sont dues sur le salaire, quel que soit son montant, alors que les rentes sont plafonnées. Résultat : neuf personnes sur dix reçoivent de l'AVS plus que ce qu'elles ont cotisé. La droite et les milieux patronaux mènent depuis des décennies des campagnes alarmistes sur le financement de l'AVS. En réalité, ils visent le mécanisme de redistribution qui est à la base de la solidarité dans l'AVS, où les cotisations des hauts salaires financent les rentes des bas et moyens salaires.
3. L'AVS est une assurance sociale **égalitaire** : femmes et hommes touchent des rentes semblables, grâce à la reconnaissance du travail non rémunéré (splitting des cotisations durant la période du mariage/partenariat, bonus éducatif et bonus d'assistance). C'est le seul pilier du système de retraite où l'égalité entre femmes et hommes est effective.

Non à l'augmentation de la TVA le 29 novembre 2026

Nous sommes attaché·e·s à ces caractéristiques de l'AVS, qui est et doit rester une assurance obligatoire, **sociale, solide, solidaire** et **égalitaire**, financée essentiellement par les cotisations paritaires prélevées sur les salaires.

Le financement de la 13ème rente doit reposer sur une légère augmentation des cotisations afin de maintenir le caractère redistributif de l'AVS. C'est pourquoi nous appelons à voter NON le 29 novembre 2026 à la proposition d'augmenter la TVA pour financer la 13ème rente AVS.

GT Retraites du
Collectif de la Grève féministe, Vaud
octobre 2026

Vive la 13ème rente
Stop aux attaques contre l'AVS

Le 3 mars 2024, le principe d'une 13ème rente AVS a été accepté en votation populaire. Et dès décembre 2026, les retraité-e-s recevront une rente mensuelle supplémentaire à la fin de chaque année. Nous nous en réjouissons car les rentes AVS sont trop basses. Elles se montent en moyenne à 1969.- par mois pour les rentes versées en Suisse.

Obligés de respecter cette votation populaire, les partis politiques de droite et le patronat ont refusé de financer cette 13ème rente à travers une légère augmentation des cotisations salariales et de la TVA.

Le parlement fédéral a décidé que la 13ème rente doit être financée uniquement par la TVA, qui passerait de 8,1% à 8,5%. Cette décision doit être validée par une votation le 29 novembre 2026. **La 13ème rente sera versée, quel que soit le résultat de cette votation**.

Le projet AVS 2030 qui va être discuté au Parlement prévoit d'autres mesures qui visent à individualiser les prestations. Ceci va à l'encontre du caractère universel de l'AVS qui nourrit son caractère solidaire. Les mécanismes proposés sont d'une part la pénalisation financière de la retraite anticipée et, d'autre part, l'incitation financière à prolonger son activité professionnelle au-delà de 65 ans, et même après 70 ans !

En revanche, **AVS 2030 ne prévoit aucune mesure pour augmenter les rentes AVS** alors que celles du 2ème pilier baissent.

Défendons l'AVS

Pendant 40 ans, la droite et les milieux patronaux se sont opposés à toute augmentation des cotisations qui aurait permis d'augmenter les rentes, tout en menant des campagnes alarmistes sur le financement à long terme de l'AVS. En 2020, pour faire accepter la diminution de l'imposition des entreprises, ils ont accepté une toute petite augmentation de 0.3% (0.15% employé·e, 0.15% employeur).

Puis ils ont continué à refuser toute hausse des cotisations. La raison ? Les cotisations AVS sont proportionnelles au salaire et ne sont pas plafonnées. Les hauts et très hauts salaires paient plus, voire beaucoup plus, alors que les rentes sont plafonnées (2'520 Fr pour une personne seule et Fr 3'780 pour un couple par mois).

L'AVS fait l'objet de nombreux débats « techniques », la plaçant hors de portée de notre compréhension. Pourtant, les choses sont assez simples :

1. L'AVS est une assurance **sociale** obligatoire et **solide** : les cotisations des personnes exerçant une activité rémunérée paient directement les rentes des personnes retraitées, avec un fonds de compensation pour équilibrer le système. Les cotisations paient directement les rentes, sans être investies sur les marchés financiers. L'AVS repose sur une solidarité intergénérationnelle et, tant qu'il y aura des personnes salariées, l'AVS sera financée.
2. L'AVS est une assurance sociale **solidaire** : les cotisations sont dues sur le salaire, quel que soit son montant, alors que les rentes sont plafonnées. Résultat : neuf personnes sur dix reçoivent de l'AVS plus que ce qu'elles ont cotisé. La droite et les milieux patronaux mènent depuis des décennies des campagnes alarmistes sur le financement de l'AVS. En réalité, ils visent le mécanisme de redistribution qui est à la base de la solidarité dans l'AVS, où les cotisations des hauts salaires financent les rentes des bas et moyens salaires.
3. L'AVS est une assurance sociale **égalitaire** : femmes et hommes touchent des rentes semblables, grâce à la reconnaissance du travail non rémunéré (splitting des cotisations durant la période du mariage/partenariat, bonus éducatif et bonus d'assistance). C'est le seul pilier du système de retraite où l'égalité entre femmes et hommes est effective.

Non à l'augmentation de la TVA le 29 novembre 2026

Nous sommes attaché·e·s à ces caractéristiques de l'AVS, qui est et doit rester une assurance obligatoire, **sociale, solide, solidaire** et **égalitaire**, financée essentiellement par les cotisations paritaires prélevées sur les salaires.

Le financement de la 13ème rente doit reposer sur une légère augmentation des cotisations afin de maintenir le caractère redistributif de l'AVS. C'est pourquoi nous appelons à voter NON le 29 novembre 2026 à la proposition d'augmenter la TVA pour financer la 13ème rente AVS.

GT Retraites du
Collectif de la Grève féministe, Vaud
octobre 2026